

Monsieur Pascal Bonin
MRC de La Haute-Yamaska
142, rue Dufferin, bureau 100
Granby QC J2G 4X1
Par courriel : consultationpgmr@haute-yamaska.ca

Granby le 22 janvier 2016

Objet : Commentaire

Monsieur le préfet,

Vous trouverez ci-joint le mémoire présenté par nos professionnels agronomes dans le cadre des consultations sur le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Nous demeurons disponibles pour plus d'informations.

Veuillez agréer nos plus sincères salutations,



Président

Pj. : Mémoire Gestrie-sol

Mémoire Gestrie-sol

Présenté dans le cadre des consultations sur le projet de

Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Mise en contexte :

De par sa mission, le Club conseil Gestrie-sol accompagne les entreprises agricoles dans leur conformité aux différentes réglementations en vigueur, notamment la gestion de leurs matières fertilisantes. De ces matières, nous y comptons les fumiers de toutes sortes (solides, liquides), les composts, les résidus de cultures (pommes, raisins, tourteau...), les boues municipales ou papetières... Les recommandations encadrent la valorisation agricole pour optimiser ou synchroniser les fertilisants avec les besoins des cultures, l'amélioration de la structure du sol, la valorisation des fumiers. Œuvrant en milieu rural, les professionnels agronomes connaissent bien les problématiques, solutions et opportunités terrains qui pourraient découler du PGMR.

Vous trouverez ci-dessous des faits relevés du Projet PGMR qui indiquent une importance ou un questionnement de notre part. Ces faits soulèvent une préoccupation professionnelle à valoriser de façon le plus durable possible (moins de transport, mélange avec fumier, caractérisation du matériel...) les résidus organiques dans une région agricole où des matières fertilisantes sont grandement utilisées.

Faits relevés du Projet PGMR en lien avec le milieu agricole :

Le Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie inc. (CTBM), situé à St-Pie de Bagot, semble recevoir et valoriser les boues provenant d'industries œuvrant dans le domaine de la transformation agro-alimentaire. (tableau 11)

Parmi les entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles (OEGMR) recensées (tableau 12) nous y trouvons l'entreprise Sanimax qui offre un service de transport et de recyclage des résidus agroalimentaire.

-->Est-ce que parmi ces industries, les entreprises agricoles, agroalimentaires ou agrotouristiques telles les vergers, cidreries ou vignobles sont concernés? Ces dernières génèrent des quantités importantes de résidus de cultures.

On y note également que Compostage GL de Ste-Madeleine traite les feuilles et résidus verts en plus de recevoir du fumier provenant d'entreprises agricoles à proximité. Ces matériaux sont alors compostés.

-->Est-ce que son procédé de compostage aurait la capacité de recevoir d'avantage de fumier solide?

Le document informe sur les difficultés retrouvées lors de l'exercice d'inventaire. On y apprend, entre autres, que certaines industries agroalimentaires ont des ententes privées avec le secteur agricole pour la récupération des résidus organiques issus de procédés de fabrication, ce qui rend difficile l'estimation globale des quantités récupérées.

--> Est-ce que l'ensemble des entreprises générant potentiellement des résidus ont été sondées?

--> Malgré les difficultés de compilation des données, est-ce que la MRC a comme objectif d'augmenter la valorisation des résidus organiques provenant du secteur agricole?

-->Est-ce que les ententes privées prévoient un procédé respectant les normes environnementales s'y appliquant (plateforme de compostage, Règlement des entreprises agricoles REA, épandage des matières résiduelles fertilisantes MRF...).

L'inventaire des matières résiduelles récupérées révèle que l'industrie de transformation agroalimentaire récupère près de 75% de ses résidus organiques générées soient +/- 24 000 tonnes. Une autre catégorie, les résidus organiques autres, ne valorise que 25% (300 tonnes) des quantités générées.

-->En quoi consistent ces résidus organiques autres?

Parmi les mesures mises en place citées, nous y voyons un encouragement en continu pour le compostage domestique pour les milieux périurbains et ruraux (mesure 17).

-->Est-ce que le compostage en milieu rural de résidus organiques issus d'activités agricoles autre que domestique et voués être valorisés en milieu agricole, pourrait être supporté (installation de structure conforme de compost) et ainsi soulager les volumes à valoriser via vos réseaux de collecte?